

Mise à jour: 15/11/2011 07:51

Prison

## Gardiennes menacées

Eric Thibault

Le Journal de Montréal



Un émule de Maurice «Mom» Boucher vient d'être condamné à 18 mois de prison pour avoir menacé deux gardiennes de prison de subir le même sort que leur collègue Diane Lavigne.

«T'aurais dû être à la place de Diane Lavigne. Mom Boucher aurait dû finir son ouvrage. Je vais vous retrouver dehors, je me souviens de votre face», avait lancé Mario Charette aux agentes correctionnelles Line Boudreau et Kathleen Sénéchal, au Centre de détention de Rimouski, le 30 juin 2009.

Criminel endurci de 52 ans, Charette s'est reconnu coupable d'intimidation envers deux personnes associées au système judiciaire avant de recevoir sa peine, il y a quelques jours, devant le juge Richard Grenier.

### «Crimes odieux»

Le juge de la Cour supérieure n'a d'ailleurs pas mâché ses mots à l'égard du prévenu en prononçant sa sentence.

"L'accusé a proféré des menaces de violence à ses deux victimes en référant, au passage, aux assassinats cruels et insensés de leurs collègues Rondeau et Lavigne, commandités par le tristement célèbre Mom Boucher. (...) Des meurtres odieux de deux agents de la paix tués brutalement et sans raison.

«Cette mention du pire drame survenu dans l'histoire des agents correctionnels au Québec ne pouvait que susciter peur et dégoût. Le comportement de l'accusé mérite que le Tribunal le sanctionne sévèrement», a déclaré le magistrat, en ajoutant que «les tribunaux doivent assurer la protection des auxiliaires de la justice ».

### Traité de «pédophile»

Mario Charette s'était plaint que l'une des agentes visées l'ait traité de «pédophile».

De fait, le résidant de l'Isle-Verte, dans le Bas-Saint-Laurent, a déjà écopé neuf ans de pénitencier, à Montréal, en 1983, pour agression sexuelle. Il a aussi été condamné à trois ans d'incarcération pour un crime de même nature, en 1988, et à six mois additionnels pour une récidive, en 1995.

Mario Charette avait aussi été appréhendé par la Sûreté du Québec et inculpé d'agression sexuelle sur un mineur de 12 ans, quelques mois avant de proférer ses menaces aux deux gardiennes. Il a toutefois été acquitté de cette accusation en octobre 2010, au palais de justice de Granby.

Outre ses antécédents judiciaires en matière de crimes sexuels, Mario Charette a accumulé plusieurs peines de détention pour vol, menaces, voies de fait, alcool au volant et conduite dangereuse.

### Son ADN en banque

Le juge Grenier a aussi ordonné que Charette se soumette à des prélèvements d'échantillons d'ADN, qui iront garnir la banque de données génétiques des policiers du pays aux fins de leurs enquêtes.

Maurice «Mom» Boucher, l'ex-chef du chapitre Nomads des Hells Angels, a été condamné à l'incarcération à perpétuité, en mai 2002, au terme d'un second procès où il a été trouvé coupable d'avoir commandé les meurtres des gardiens Diane Lavigne et Pierre Rondeau. Des crimes visant à déstabiliser le système judiciaire, en pleine guerre des motards avec les Rock Machine.

La première avait été abattue en sortant de la prison de Bordeaux, le 26 juin 1997, par Stéphane «Godasse» Gagné, devenu délateur pour la poursuite. Le second a été tué en septembre de la même année.